

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-3-6-3

Séance du vendredi 20 février 2009

### INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES (C052)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général CG/2008-5-6-1 du 11 décembre 2008,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 27 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 8.152 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques à la commune de LIEBSDORF, conformément au tableau figurant en annexe,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 20 FÉVRIER 2009

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03724	<b>LIEBSDORF</b> Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue de l'Ecole+rue de l'Etang	40 756,00	20%	8 152,00
			Total	8 152,00